

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 19 - procurations : 4 - votants : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux.

PROCURATIONS :

M. BODIN Olivier délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux a donné procuration à M. VAN REMOORTERE Éric délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischaux – **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à M. LEGNIER François délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à M. JOLY Sylvain délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à Mme CIRRE Marie-Line déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher.

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. MNICHE Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

<i>Nombre de délégués</i>		L'an deux-mille-vingt-deux
En exercice	: 30	Le 14 décembre
Présents	: 19	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 04	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 23	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 23	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 6 décembre 2022
Abstention	: 00	

N° : 221214_09

OBJET : Protocole rupture commande avec l'entreprise HERAULT :

En début d'année 2022, l'ancien Président du SICTOM de la Champagne Berrichonne, Monsieur Thierry Chauveau, a passé commande, auprès de la Carrosserie Hérault, d'une remorque porte caisson aux caractéristiques suivantes : PTAC 26 T à piste étroite et non bennante pour un montant de 51 096.00 Euros TTC.

Cette commande a été matérialisée par l'acceptation du devis n° DEV27443 02 du 24 janvier 2022 signé par l'ancien Président du SICTOM de la Champagne Berrichonne, Monsieur Thierry Chauveau.

Les difficultés financières du SICTOM de la Champagne Berrichonne et la redéfinition de ses missions liées notamment à l'arrêt de prestations en faveur d'autres collectivités, font que cet achat de matériel ne correspond plus ni aux capacités financières, ni aux besoins du SICTOM de la Champagne Berrichonne.

Toutefois, la Carrosserie Hérault a respecté sa part du contrat et le matériel est livrable au SICTOM de la Champagne Berrichonne depuis début septembre 2022.

Après discussion entre les parties pour rechercher une solution amiable et transactionnelle, un accord a été trouvé : le SICTOM versera 4 500.00 Euros à la Carrosserie Hérault pour la dédommager du fait que le SICTOM n'aille pas au bout de la procédure d'achat.

La procédure d'accord transactionnelle est régie par les articles 2044 et suivants du Code Civil.

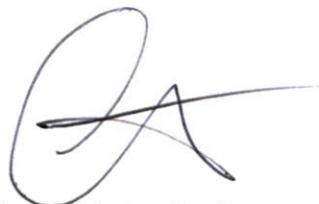
Avis du bureau : Favorable.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Civil, et notamment ses articles 2044 à 2052,
Vu le devis n° DEV27443 02 du 24 janvier 2022 établi par la Carrosserie Hérault et approuvé par Monsieur Thierry Chauveau, ancien Président du SICTOM de la Champagne Berrichonne,
Considérant que le matériel commandé ne répond plus aux besoins du SICTOM de la Champagne Berrichonne,
Considérant qu'il convient de réparer le préjudice subi par la Carrosserie Hérault pour le non-respect de la commande passée par le SICTOM de la Champagne Berrichonne en début d'année 2022,
Considérant la volonté des deux parties de régler à l'amiable ce différent et d'éviter ainsi un recours contentieux,

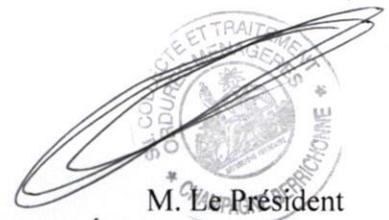
Après avoir entendu l'exposé, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet de protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, conclu entre le SICTOM de la Champagne Berrichonne et la Carrosserie Hérault.
- Décide d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord transactionnel et tous les documents y afférent.



Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

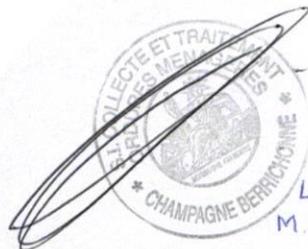


M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20/12/2022

Publié ou Notifié le : 21/12/2022



Le Président,
M. Éric VAN REMOORTERE